

# Rapport administratif et financier 2022





# Table des matières

---

Message du Conseil administratif	5
Membres du Conseil municipal	6
Membres du Conseil administratif	7
Résumé de l'année: 2022 en 7 coups d'œil	8
Conseil municipal 2022: résumés des séances	10

## LES POINTS FORTS DE 2022

Conseil administratif / Administration / Finance	14
Durabilité / Énergie / Environnement	16
Aménagement / Mobilité	18
Travaux / Infrastructures / Constructions	20
Social / Sport / Vie associative	22
Sécurité	24
Culture / Communication	26

## ANNEXES

Commune de Confignon: Rapport et résumé de l'exercice	30
Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	36
Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville	40
Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy	44
Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex	48
Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex	54
Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève	60
Fondation des Eaux: Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Eaux	64



Ceux qui abandonnent ne gagnent jamais, ceux qui gagnent n'abandonnent jamais.”

— *Paulo Coelho*



*Conseil administratif de Confignon (Législature 2020-2025).*

*Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux, Habitantes et habitants de Confignon,*

*Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur  
l'administration des Communes, le Conseil administratif a le plaisir de vous remettre  
le rapport administratif et financier de Confignon pour l'exercice 2022. De nombreux  
projets ont occupé l'administration et les autorités en 2022, dont vous trouverez  
le résumé dans ces pages.*

*Madame Elisabeth Uldry Frossard a assumé la charge de Maire du 1<sup>er</sup> janvier au  
31 mai 2022 avant de passer le flambeau à Madame Nathalie von Gunten-Dal-Busco,  
Maire du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2022.*

*Par ce message, le Conseil administratif souhaite aussi transmettre ses remerciements  
aux membres du Conseil municipal et aux collaborateurs et collaboratrices de  
l'administration communale pour leur implication active et leur engagement.*

*Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce rapport administratif et financier.*

**Elisabeth ULDRY FROSSARD**

*Conseillère administrative et Maire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2022*

**Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO**

*Conseillère administrative et Maire du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2022*

**Elisabeth GABUS-THORENS**

*Conseillère administrative*

# Membres du Conseil municipal



Martin Barcellini \*  
DC



Vincent Friot <sup>1</sup>  
DC



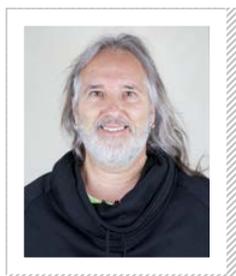
Christian Marti  
DC



Pierre-Alain Mottier  
DC



Frédéric Reverchon  
DC



Christian Rupp  
DC



Yvette Tornare  
DC



Paul Eugster  
LC



Nicolas Fournier \*  
LC



Floriane Schmidt \*  
LC



Xavier Francey \*  
PLR



Nicole Roehrich \*  
PLR



Isabelle Stoffel  
PLR



Quentin Knight  
VDG



Jean-Claude Kormann  
VDG



Aline Joliat  
VDG



Félicien Mazzola \*  
VDG



Julie Peradotto  
VDG



Vincent Tournier  
VDG

## \* Composition du bureau du Conseil municipal du 01.01 au 31.05.2022

Président: Nicolas Fournier  
Vice-président: Félicien Mazzola  
Secrétaire: Xavier Francey  
4<sup>ème</sup> membre: Martin Barcellini

## du 01.06 au 31.12.2022

Président: Félicien Mazzola  
Vice-président: Martin Barcellini  
Secrétaire: Nicole Roehrich  
4<sup>ème</sup> membre: Floriane Schmidt

<sup>1</sup> M<sup>me</sup> Cornelia Froidevaux a démissionné au 07.03.2022 et a été remplacée par M. Vincent Friot.

DC: Demain Confignon

LC: Le Centre

PLR: Les Libéraux-Radicaux de Confignon

VDG: Voix de Gauche

## Membres du Conseil administratif



**Elisabeth ULDRY FROSSARD** — DC  
Conseillère administrative,  
Maire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2022

**Responsable des dicastères suivants:**  
Aménagement, mobilité et transports, finances et administration, état civil, sécurité.

Suppléante: Elisabeth Gabus-Thorens.



**Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO** — LC  
Conseillère administrative,  
Maire du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2022

**Responsable des dicastères suivants:**  
Durabilité, énergie, environnement, nature et paysage, constructions, travaux, bâtiments dont infrastructures et équipements sportifs, cimetière, voirie.

Suppléante: Elisabeth Uldry Frossard.



**Elisabeth GABUS-THORENS** — VDG  
Conseillère administrative

**Responsable des dicastères suivants:**  
Politique intergénérationnelle, logement social, petite enfance, école, santé, associations communales, intégration et naturalisation, sport (événements sportifs), culture, communication, développement économique.

Suppléante: Nathalie von Gunten-Dal Busco.

# Résumé de l'année: 2022 en 7 coups d'œil

## Recettes fiscales historiques



En 2022, les comptes de la commune de Confignon affichent un boni record, avec des recettes fiscales de CHF 15'622'452.99, soit +2'677'366.99. Hors amortissements complémentaires, le résultat opérationnel de l'exercice se situe à CHF 3'616'579.78, alors qu'un budget légèrement excédentaire de CHF 43'000.- avait été voté par le Conseil municipal en novembre 2021.

→ 01 | Conseil administratif / Administration p.14

## Les ménages trient leurs déchets

Les déchets incinérables poursuivent leur diminution en 2022 pour atteindre moins de 10 kg par habitant. Et les déchets organiques repartent à la baisse. La crise énergétique a imposé des économies d'énergie et la Commune a mis en place un certain nombre d'actions et de mesures qui seront poursuivies en 2023.



→ 02 | Durabilité / Énergie / Environnement p.16



## Le quartier des Cherpines en 3D

Le Grand Projet Cherpines et ses divers enjeux ont été présentés lors d'une séance d'information publique.

Le plan localisé de quartier (PLQ) a été finalisé en 2022, il sera suivi d'une enquête technique, avant d'être soumis au Conseil administratif. Après une enquête publique, il sera également proposé au Conseil municipal (*photo: Illustration 3D du future quartier des Cherpines*).

→ 03 | Aménagement / Mobilité p.18

### Le futur Parc de Vuillonex prend forme

Ce parc du futur quartier de Vuillonex sera intégralement financé par le Canton, mais son programme a été élaboré en 2022, en étroite collaboration avec les Communes de Bernex, de Confignon et une précieuse contribution des associations et habitants intéressés.

→ 04 | Travaux / Infrastructures / Constructions p.20



### Activités sociales pour toutes les générations

Les activités du pôle social et les manifestations réunissant la population ont repris leur rythme de croisière en 2022, après deux années marquées par la pandémie. Une volée très nourrie de jubilaires de mariages a ainsi pu être fêtée, en octobre, par les autorités communales, à l'auberge de Confignon.



→ 05 | Social / Sport / Vie associative p.22

### Campagnes de prévention des incivilités

La police municipale a multiplié les actions de sécurité de proximité sur le territoire de Confignon et marqué une présence plus visible sur le terrain, particulièrement aux abords des écoles, des établissements et des bâtiments publics, des commerces, dans les parcs publics et lors de manifestations.



→ 06 | Sécurité p.24

### La culture sort du cadre

Les événements culturels en plein air se multiplient à Confignon, pour le plus grand plaisir du public. En janvier, Antigel a ouvert les feux avec le spectacle d'équilibriste de Jordi Galli sur la place de l'Église. Ont suivi la Fête de la musique en juin au bord de l'Aire, « Le Paradis des chats » et « Le Discours » à l'occasion du Théâtre au parc en juillet et, à la fin août, le Théâtre de Carouge, qui a investi la place de l'Église avec la pièce Néolithica.

→ 07 | Culture / Communication p.26



# Conseil municipal 2022: résumés des séances



## Séance du 1er février 2022

Le Conseil municipal a:

- Accepté par 12 oui et 6 abstentions un crédit d'investissement de CHF 260'000.- pour la 3ème et dernière phase de réfection des chaussées, incluse dans le plan des investissements 2022;
- Renvoyé au Conseil administratif une motion intitulée «Le bois de nos forêts à nos constructions» visant à promouvoir et favoriser l'utilisation du bois dans les projets de constructions et de rénovations à Confignon;
- Renvoyé au Conseil administratif une motion intitulée «Confignon Terre d'accueil» invitant la Commune à soutenir un programme d'événements et d'actions, proposées par une association bernésienne ou toute autre association poursuivant des buts similaires et d'aider à la recherche de bénévoles pour ces accueils.

## Séance du 8 mars 2022

M<sup>me</sup> Cornelia Froidevaux du groupe *Demain Confignon*, démissionnaire, a été remplacée par M. Vincent Friot qui a prêté serment en début de séance.

Le Conseil municipal a ensuite:

- Décidé à l'unanimité de créer une commission «toutes commissions réunies» qui n'avait pas été créée en début de législature;
- Accepté par 11 oui, 3 non et 5 abstentions, un crédit d'investissement de CHF 81'866.60 TTC pour la réalisation d'une œuvre d'art sur la place du village et à l'école de Cressy, proposée et financée par le Fonds de mise en valeur des espaces publics (FMV);
- Voté un crédit d'investissement de CHF 260'000.- TTC pour le financement de la part communale des travaux pour l'extension de la ligne de tramway 15, Genève – Saint-Julien-en-Genevois;
- Accepté à l'unanimité une résolution intitulée ZDIA des Cherpines: gouvernance, EcoParc durable et promotion économique.  
Le texte invite la Commune à demander au Conseil d'Etat:

- de soutenir la mise en place immédiate de cette « Commission de l'EcoParc »;
- de définir une stratégie économique complète et de la communiquer;

- de s'impliquer politiquement et de mobiliser de manière active les outils de la promotion économique cantonale pour la création de cette ZIA, en tant que projet modèle pour une économie durable et à haute valeur ajoutée, qui puisse s'intégrer de manière harmonieuse et efficace au futur quartier;
- de respecter les objectifs et le contenu de la convention entre l'État de Genève et la FTI (législature 2018-2023).

## Séance du 5 avril 2022

Cette séance du Conseil municipal a été principalement dédiée à la présentation des comptes 2021 qui ont, pour la plupart, été renvoyés en commission des finances, administration et sécurité (CFAS). Les crédits d'engagements complémentaires ont également été renvoyés en CFAS. Seuls les comptes 2021 de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville de CHF 2'913'761.97 ont été acceptés sur le siège par 9 oui et 8 abstentions.

## Séance du 10 mai 2022

- Le bureau affiche désormais une éga-

lité de genre parfaite avec M. Félicien Mazzola (VdG) à la Présidence du Conseil municipal, M. Martin Barcellini (DC) à la Vice-Présidence, M<sup>me</sup> Nicole Roehrich (PLR) au secrétariat et M<sup>me</sup> Floriane Schmidt (Le Centre), membre active;

- Le Conseil municipal a ensuite approuvé les comptes 2021 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (DM 931);
- Les comptes 2021 de la commune de Confignon, affichant un boni exceptionnel de CHF 725'528.77 et les crédits budgétaires supplémentaires ont également été acceptés (DM 930);
- Les crédits d'engagement complémentaires 2021 et les moyens de les couvrir ont été approuvés à l'unanimité (DM 928);
- Le Conseil municipal a ratifié le protocole d'accord «cadre» concernant la réalisation du projet du quartier des Cherpines, entre la commune de Confignon et l'ensemble des futurs acquéreurs (DM 926);
- La motion Pour une participation numérique citoyenne a été acceptée et renvoyée au Conseil administratif (M 195).

### Séance du 14 juin 2022

- En préambule, *Le Centre* de Confignon a annoncé avoir rebaptisé sa section Le Centre, depuis le 12 juin 2022, à l'image de la section cantonale et du parti suisse;
- Le Conseil municipal a voté sur le siège un crédit budgétaire de CHF 18'000.- pour charges d'honoraires divers en lien avec la circulation routière (DM 933);
- Les élus ont ensuite aussi accepté sur le siège la cession d'une parcelle du patrimoine financier de la Commune à la Fondation d'intérêt public commu-

nal pour le logement de la commune de Confignon, avec l'engagement d'un crédit de CHF 1'500'000.- (DM 932);

- Une troisième délibération proposant une demande de crédit de CHF 770'000.- destiné à la réalisation de deux promenades thématiques sur le territoire de Confignon a été acceptée, moyennant un amendement incitant le Conseil administratif et l'administration à rechercher CHF 50'000.- de subvention supplémentaire;
- Suite à l'étude en CSSV, la motion Mens sana in corpore sano a été amendée. Le texte, qui demande notamment d'étudier l'installation d'équipements sportifs légers en libre accès, a été amendé et renvoyé au Conseil administratif (M 190).

### Séance du 20 septembre 2022

La séance de la rentrée a été principalement consacrée à la présentation du budget 2023 qui a été étudié dans toutes les commissions cet automne.

Le Conseil municipal a ensuite:

- Accepté un crédit d'investissement complémentaire de CHF 151'000.- TTC pour l'extension de la ligne de Tramway 15 Genève-Saint-Julien-en Genevois, par 17 oui et 2 abstentions (DM935);
- Accepté à l'unanimité une résolution visant à sauver plusieurs arbres sur une parcelle de Cressy (R198);
- Classé la pétition pour la création d'un parc public et d'un espace culturel à Cressy.

### Séance du 8 novembre 2022

Dans sa séance ordinaire du 8 novembre, le Conseil municipal a:

- Refusé une augmentation du taux d'activité de 40 à 55 % des conseillères administratives de Confignon, proposée dès janvier 2023 et, par conséquent, les indemnités correspondantes inscrites au projet de budget 2023 (DM 937);

- Accepté un crédit budgétaire 2022 supplémentaire de CHF 3'018'596.86 pour des amortissements complémentaires (DM 940);
- Accepté à l'unanimité le budget 2023 de la commune de Confignon d'un montant de CHF 16'436'069.- aux charges et de CHF 16'356'101.- aux revenus, soit un excédent de charges de CHF 79'968.- (DM 936);
- Accepté la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à CHF 30.- (DM 939);
- Accepté à l'unanimité le versement d'une contribution annuelle au Fonds intercommunal de développement (FIDU) de CHF 216'700.- (DM 938);
- Refusé la Motion Réorganisons et dynamisons l'accueil parascolaire (M 203).

### Séance du 13 décembre 2022

Dans sa séance ordinaire du 13 décembre 2022, les élus ont:

- Accepté à l'unanimité la désaffectation de la parcelle N°11'760 du domaine public communal en domaine privé communal et la création d'une servitude de construction (DM 941);
- Voté à l'unanimité, moins une abstention, un crédit d'investissement de CHF 35'000.- TTC destiné à la réalisation du Plan directeur des chemins pour piétons (DM 943);
- Soutenu à l'unanimité le crédit d'investissement de CHF 404'000.- TTC pour l'adaptation des sources de l'éclairage public communal (DM 934);
- Accepté par 15 oui et 2 abstentions la motion «Promotion économique et accueil des entreprises à Confignon», amendée (M 193);
- Voté sur le siège, à l'unanimité, le soutien pour «Une solution à court terme pour Une fois un cirque» (R 205).



Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait.”

— *Mark Twain*

# Les points forts de 2022

Conseil administratif  
Administration  
Finances

**01**

Durabilité  
Énergie  
Environnement

**02**

Aménagement  
Mobilité

**03**

Travaux  
Infrastructures  
Constructions

**04**

Social  
Sport  
Vie Associative

**05**

Sécurité

**06**

Culture  
Communication

**07**

# Année historique pour les finances de Confignon

En 2022, la commune de Confignon a perçu des recettes fiscales de CHF 15'622'452.99, soit des revenus record en termes de fiscalité (+2'677'366.99). Une excellente nouvelle, les prévisions économiques ayant été plutôt pessimistes au moment de l'établissement du budget. Le résultat de l'exercice 2022 présente un boni de CHF 834'081.20.

**Le résultat opérationnel de l'exercice 2022 se situe à CHF 3'616'579.78**



Réception de la Mairie.

## Ressources humaines

Pour l'exercice 2022, Madame Anna Moroni, architecte, est venue compléter le pôle technique au mois d'avril.

Une démission et un départ à la retraite sont aussi à relever. Monsieur Marc Barras, collaborateur du service espaces verts et voirie, a quitté la commune en décembre 2022 et Madame Isabel Fernandes, employée polyvalente - conciergerie, a fait valoir son droit à la retraite, également au mois de décembre.

Des personnes à durée déterminée ont été engagées pour pallier ces départs dans l'attente de nouveaux engagements.

Le taux d'occupation des préparatrices du restaurant scolaire a été augmenté de 5 % et est passé de 35 % à 40 %.

Les 25 collaboratrices et 13 collaborateurs de l'administration communale occupent leur fonction dans trois pôles, regroupant plusieurs services chacun.

Le personnel est réparti comme suit selon les pôles et services:

Pôles et services	ETP	Employés
Administration	5.0	8
Social	2.3	3
Restaurants scolaires	2.8	7
Aménagement et technique	4.9	6
Extérieurs	6.6	7
Bâtiments	6.1	7
<b>Total</b>	<b>27.7</b>	<b>38</b>

Tableau des effectifs au 31.12.2022

## Archives

Un état des lieux des archives communales a été réalisé en 2022. Le tri des archives intermédiaires a été poursuivi, selon les directives des Archives d'État.

Des demandes de renseignements des différents services ont été traitées et la Mairie a également conseillé des associations dans leur gestion de tri et de conservation de leurs archives.



## Finances et fonctionnement

Les comptes 2022 présentent ainsi un montant de CHF 18'337'471.18 aux charges et CHF 19'171'552.20 aux revenus. Il est à relever un montant supérieur aux prévisions de CHF 288'215.- au fonds de péréquation des personnes morales et CHF 755'385.68 pour l'impôt à la source. Le patrimoine financier a par ailleurs été réévalué cette année conformément aux normes MCH2 à un montant supérieur de 477'605.64.

Quant aux charges, elles sont inférieures de CHF 464'280.40 au budget hors charges extraordinaires liées aux amortissements complémentaires. La Commune n'ayant pas activé en 2022 le personnel prévu pour les Grands projets, les charges de personnel sont moindres. Par ailleurs, la provision comptabilisée pour le plan de retraite anticipée a été partiellement dissoute, à hauteur de CHF 253'750.- en raison de la démission de deux collaborateurs et du départ prochain d'une collaboratrice. La différence par rapport aux prévisions s'élève à CHF 607'886.91.

Les charges de biens et services sont en revanche supérieures de CHF 766'635.12 au budget. La différence provient essentiellement des impôts, soit les pertes sur les créances effectives et les dépréciations sur le reliquat fiscal (+CHF 460'904.19). Des charges supplémentaires ont été engagées en fin d'année concernant les bâtiments communaux, notamment pour des économies d'énergie et le remplacement de matériel (+CHF 249'214.-). S'agissant des amortissements ordinaires, ceux-ci sont inférieurs au budget à la suite de la comptabilisation des amortissements complémentaires à la clôture des comptes 2021 et du retard sur certains projets (-CHF 476'738.12). Les charges d'impôts et de conventions fiscales sont en revanche supérieures au budget en raison de la hausse des revenus fiscaux (+CHF 81'942.14). Enfin, les mesures prises pour réduire les charges de traitement du compost et la levée des encombrants a eu un impact positif sur nos comptes avec une diminution des coûts de gestion des déchets de CHF 75'213.21.

## Investissements

Les investissements nets se sont élevés à CHF 1'756'825.84 soit un montant inférieur à son autofinancement. Selon les indicateurs financiers, le taux d'autofinancement est jugé bon depuis 2021. Les recettes fiscales favorables, combinées à la comptabilisation d'amortissements complémentaires, ont permis d'améliorer encore ce ratio en 2022.

## Bilan

Le total du bilan de la commune de Confignon s'élève à CHF 48'911'405.10. En 2022, un emprunt de CHF 3'000'000.- a été remboursé à l'UBS. La dette s'élève ainsi à CHF 15'500'000.-. Le taux moyen des intérêts se situe à 0.694%.

## Et encore

### 2022 en chiffres:

- En 2022, la Mairie a enregistré la commande de 225 Cartes d'identités de résidentes et de résidents de la Commune.
- Au total 200 médailles pour chiens ont été délivrées en 2022 par la réception.
- La Mairie a vendu 1'257 cartes journalières CFF à prix réduit à ses habitantes et habitants.
- Les horaires de la réception ont été adaptés aux besoins de la population en prolongeant l'ouverture de la Mairie du mercredi jusqu'à 13h30.

# Une année marquée par les inquiétudes énergétiques et un 3<sup>ème</sup> label Cité de l'énergie Gold

Après un été caniculaire et de fortes sécheresses, est arrivée la perspective d'une pénurie énergétique pour l'hiver. Des événements peu souhaitables, ayant néanmoins joué un rôle d'accélérateur en faveur de mesures environnementales à réaliser par la Commune et par le plus grand nombre. Si l'évolution constatée – notamment pour les bâtiments communaux – est encore trop faible, elle va heureusement vers des diminutions de consommation.

**Les modifications sur l'éclairage public, avec notamment l'extinction de 1 h à 5 h, ont conduit à un gain de 24'310 kWh**



*La crise énergétique a mis un accent particulier sur les économies d'énergie.*

## Label Cité de l'énergie

Parmi les projets significatifs ayant particulièrement fait progresser Confignon sur le chemin de la Société à 2000 Watts on relève:

- Les mesures d'optimisation énergétique des bâtiments municipaux, y compris leur raccordement au chauffage à distance au bois;
- La forte implication communale dans le développement des quartiers des Cherpines et de Vuillonex;
- Le soutien aux démarches des privés pour « Sortir du fossile ».

Les objectifs et mesures pour lesquels le Conseil administratif s'est engagé durant la période 2022 à 2026 se trouvent sur l'adresse web suivante:

[www.confignon.ch/citedenergie](http://www.confignon.ch/citedenergie)



## Les projets spécifiques à 2022

La crise énergétique et les éventuelles pénuries annoncées par le Conseil fédéral, ainsi que l'augmentation des coûts de l'énergie, ont accéléré la mise sur pied de mesures d'économies, rapidement appliquées pour les installations et bâtiments communaux (chauffage à 20° au maximum, extinction des lumières extérieures, de l'éclairage public entre 1 h et 5 h, etc). Parallèlement, les élus ont approuvé le projet de rénovation de l'ensemble des sources d'éclairage public au LED, avec une programmation spécifique à distance, offrant un potentiel d'économies de 52.24 MWh.

## Du côté des privés

Les visites villas SIG-éco21, entièrement subventionnées, ont également repris de la vigueur en 2022 avec 50 visites réalisées, portant le total à 180, soit un potentiel de diminution de CO<sub>2</sub> de 103 tonnes. En partie grâce aux risques de pénuries annoncés, la consommation d'électricité a baissé de 2.45%, celle du gaz de près de 15%. La consommation de l'eau a, pour sa part, augmenté de 17.6%.

## Gestion des déchets (2021); vos efforts sont payants

Les résultats sont globalement positifs à très positifs en 2021 et la bonne nouvelle, c'est que nous voyons clairement ce qui doit encore être amélioré !

Les déchets incinérables continuent de diminuer (-10 kg/hab) et c'est LA donnée de référence à suivre dans le temps. Les résultats des déchets organiques sont repartis à la baisse (-21 kg), soit au même niveau qu'en 2018. Tous les autres recyclables sont en légère diminution par rapport à 2020 (-4 kg), mais bien meilleurs qu'en 2019. Le taux de recyclage de 53,7% est en réduction par rapport au résultat record de 2020 (55,9%), mais supérieur aux trois années précédentes. Enfin, sur un plan financier, il faut remonter à 2008 pour trouver un coût net par habitant plus bas que celui de 2021.



## Et encore

- En septembre, une cinquantaine de propriétaires de villas bernésiennes et confignonnoises ont participé à une soirée innovante « **Rénovation énergétique villas** » proposant plusieurs rencontres de type « speed dating » avec des spécialistes.
- La seconde « **Bourse aux vélos** » organisée sur la Place du village a permis la vente de 40% des 112 vélos exposés.
- 12 employés communaux ont participé à « **Bike to work** ». Durant un mois, ils ont parcouru 2'080 kms pour 194 jours à vélo, avec 86% de participation et 2'300 kgs de CO<sub>2</sub> ainsi économisés.
- 169 personnes ont bénéficié d'un coup de pouce communal de CHF 50.- sur leur abonnement annuel tpg.
- La première ruche municipale, gérée par l'association Printemps d'abeilles, a permis aux classes de l'école primaire de bénéficier de plusieurs visites commentées. Malgré une année très éprouvante pour les abeilles, elles ont produit 15 kg de bon miel.
- L'association Potager Briefer a fêté ses cinq ans et a pu agrandir sa parcelle de culture de 85 m<sup>2</sup> afin d'accueillir 4 nouvelles familles sur le terrain municipal attenant à la Maison Briefer.

## Evolution des consommations 2012-2022

Les consommations énergétiques des bâtiments et des immeubles municipaux (Mairie et Fondation pour le logement) ont enregistré les baisses moyennes suivantes entre 2012 et 2022 :

- Energie finale (kWh/m<sup>2</sup>): - 19%
- Energie fossile: - 25%
- Electricité: - 15%

En 2022, la part des énergies renouvelables (chaleur) est de 46% et de 100% pour l'électricité. Les bâtiments municipaux obtiennent - dans l'étiquette énergie (normes SIA) - un B pour les gaz à effet de serre. Par contre, l'énergie finale consommée obtient un D, indiquant un potentiel de diminution de consommation important grâce à: de nouvelles mesures d'optimisation du chauffage, l'adaptation des luminaires, les modifications de comportement des usagers, mais aussi grâce à de futures rénovations prévues, notamment pour la salle communale, construite en 1993.

# Confignon œuvre pour des aménagements durables et une mobilité apaisée

De nombreux défis se présentent pour Confignon, en matière d'aménagement et de mobilité pour permettre aux habitants actuels et futurs de pouvoir bénéficier d'un cadre de vie de qualité. L'année 2022 a été l'occasion de poursuivre l'immense travail de conception des deux nouveaux quartiers (Cherpines et Vuillonex), avec comme objectif de répondre aux enjeux climatiques actuels, d'apaiser les axes de circulation et de promouvoir la mobilité douce.

**Le bureau Monnier Architectures du Paysage a été désigné pour l'étude et la réalisation du parc de Vuillonex**



*Illustration du tronçon de la voie verte sur la route de Loëx, à Confignon.*

## Cherpines

Pour répondre aux nouvelles exigences d'un futur quartier durable, exemplaire et de grande qualité, la Commune a sollicité, auprès du Canton, des modifications au plan localisé de quartier (PLQ) d'ensemble et a obtenu des améliorations importantes du projet de quartier. Ainsi, la densité globale a été revue à la baisse et plusieurs équipements publics communaux complémentaires sont prévus au projet de PLQ, tels qu'un jardin Robinson et une maison de la nature et de l'environnement, au bord de l'Aire.

Le projet de PLQ a été finalisé en 2022 et sera suivi par une enquête technique courant 2023 pour recueillir les différents préavis cantonaux. Le PLQ d'ensemble sera soumis ensuite au Conseil administratif pour validation et préavis. Finalement, il sera mis à l'enquête publique et soumis au vote du Conseil municipal.

Par ailleurs, une séance d'information publique sur le Grand Projet des Cherpines, suivie d'une exposition, s'est déroulée en novembre 2022. Cet évène-

ment a permis à la population de mieux cerner les enjeux de ce projet d'envergure, notamment grâce à des outils de visualisation 3D.

## Stratégie de la zone villa

La stratégie de la zone villa a été élaborée en 2022. Cet outil permettra d'énoncer des règles claires et objectives aux concepteurs de villas et à la rédaction des préavis communaux lors des demandes en autorisation de construire, en particulier pour des dérogations à la densité jusqu'à 0.48. Cet important travail a permis de dresser un portrait de l'actuelle zone 5 (zone villa), de ses forces, mais aussi du potentiel d'amélioration environnemental.

L'objectif de cette stratégie vise à valoriser la zone villa, en préservant les richesses naturelles existantes, tout en offrant une plus-value environnementale par rapport à la situation existante lors des opérations de densifications.

L'instrument de planification sera présenté pour validation au Canton courant 2023.



## Plan d'action des transports collectifs (PATC)

Le Canton a sollicité les Communes afin de mettre à jour le plan d'action des transports collectifs (PATC) pour la période 2025-2029.

Dans ce cadre, la commune de Confignon a notamment sollicité une amélioration de la desserte de son centre villageois, une ligne de bus pour relier les Evaux, Cressy, le P+R Bernex, le village, la Mairie et les Cherpines, ainsi qu'une liaison plus fréquente et rapide entre la Croisée de Confignon et la gare de Lancy-Pont-Rouge. Une synthèse des demandes est attendue en 2023.

## Voie verte

La Voie verte Bernex-Bâtie est un projet d'axe réservé aux piétons et aux vélos. Cette liaison reliera Bernex et le Bois de la Bâtie, en passant par les Evaux et la route de Loëx, à Confignon.

Durant l'année 2022, un mandat a été attribué à un groupement de mandataires afin de réaliser un avant-projet. La commune de Confignon a suivi de près l'avancée de cette étude tout au long de l'année. La mise en service de la voie verte est attendue pour 2027.

## Sécuriser la route de Soral



La route de Soral est un axe cantonal sur lequel une demande de mise en régime 30 km/h a été déposée par la Commune, afin de sécuriser le carrefour route de Soral – promenade des Rêveries.

Cette demande a été intégrée par le Canton à un arrêté de circulation global de modification du régime des vitesses sur 300 axes cantonaux.

Ce carrefour est problématique en matière de qualité d'aménagement et de sécurité (piétons, vélos, PMR, ...). La forte pente du chemin Pontverre complexifie tout aménagement.

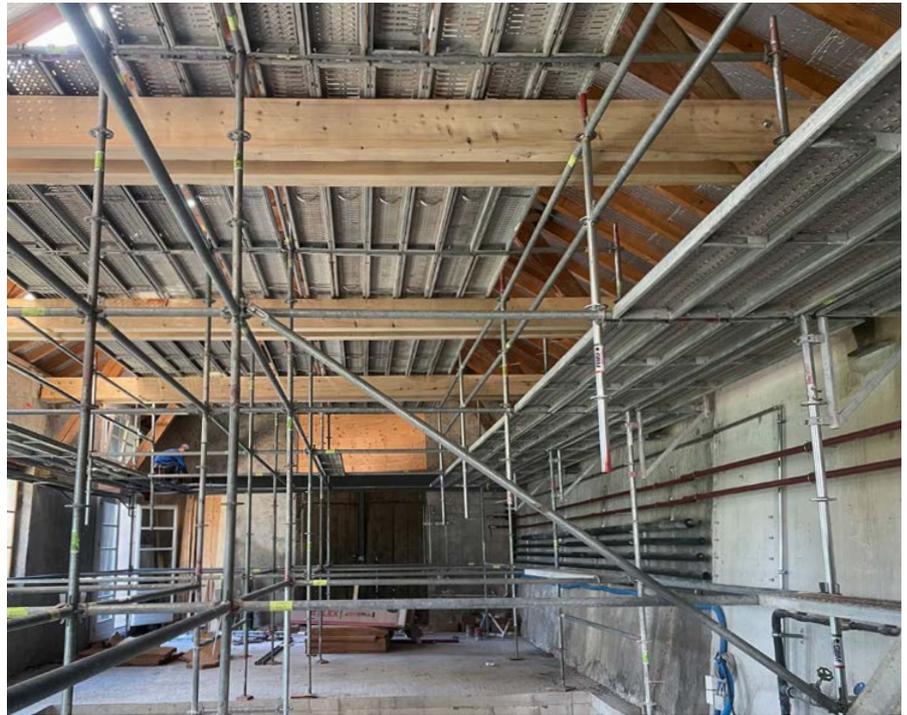
S'ajoute à cela une contrainte patrimoniale, le village étant situé en zone protégée. La Commune a mandaté un ingénieur en transport. Les premières esquisses donnent des pistes réjouissantes. Les résultats sont attendus en 2023.

## Et encore

- *Un crédit de CHF 65'000.-, voté en 2021, a permis l'acquisition et la pose de panneaux de signalisation verticale, en lien avec différentes problématiques de stationnement, de transit indésirable et l'harmonisation de vitesse (zone 30 km/h Bernex).*
- *La Commune a procédé à plusieurs demandes d'autorisations concernant des mesures de mobilité, validées par l'Office cantonal des transports dans plusieurs secteurs. Notamment:*
  - *Mise en place du régime 30 km/h sur le Coteau de Confignon;*
  - *Fermeture provisoire du chemin de Sur-Le-Beau et interdiction d'accès aux véhicules motorisés au bord de l'Aire;*
  - *Pose de mobiliers urbains tels que potelets et réalisation de marquage.*
- *Un radar pédagogique a été acquis pour les comptages des véhicules et le relevé des vitesses.*

# Réduction de la consommation d'énergie et maintien de la valeur du patrimoine communal

La guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'approvisionnement énergétique ont conduit à des changements importants dans les comportements individuels, mais aussi sur la planification des travaux des bâtiments et de l'espace public. Les actions d'optimisations énergétiques, réalisables rapidement et permettant d'importantes économies d'énergie ont été priorisées.



Mise en valeur d'un patrimoine communal pour offrir un lieu culturel et de rencontre à la population.

**Les investigations pour les promenades thématiques ont débuté en 2022 avec l'objectif de réaliser deux itinéraires**

## Un nouvel espace public pour la Commune

Durant l'année 2022, une procédure de mandat d'études parallèles s'est tenue afin de désigner le bureau d'architecte-paysagiste qui réalisera le futur parc de Vuillonex. Si ce parc est intégralement financé par le Canton, l'élaboration de son programme s'est effectuée en étroite collaboration avec les Communes de Bernex et de Confignon, ainsi qu'avec les associations et habitants intéressés.

Le résultat de cette procédure sera communiqué au public en avril 2023.

## Bâtiment de la dépendance de la Mairie

Le bâtiment de la dépendance de la Mairie offrira en 2023 un lieu de spectacles, de fêtes et de réunions. Le chantier de transformation de ce bâtiment a débuté

en juin 2022 avec les lots de démolition, piquage et gros-œuvre, renforcement de la charpente, isolation, étanchéité de la toiture et cloisons intérieures. Le solde des travaux se réalisera durant le premier semestre 2023, pour une inauguration prévue à la rentrée 2023.

## Abris PC

Des travaux de nettoyage et d'évacuation d'encombrants ont été réalisés dans l'abri de la protection civile (PC), situé au sous-sol de l'école de Confignon. Ces interventions ont permis de remettre cet abri dans le quota des places destinées à la population.

La section locale des Scouts, qui bénéficie d'un espace dans cet abri PC, a pu profiter d'un rafraîchissement de la salle et d'une sécurisation des lieux par la séparation des espaces d'activités de ceux utilisés pour le stockage du matériel.



### Travaux de réfection des chaussées ERTEC – étape III

Une campagne d'analyse de l'état des routes communales a été effectuée en 2019 et deux premières étapes d'interventions déjà réalisées.

Une délibération d'un montant de CHF 260'000.- a été votée en février 2022 pour la 3ème phase de ces travaux qui ont concerné la réfection du chemin de St-Martin, de Carabot, des Grands-Champs, Sans-nom et de la Route de la Galaise. Cette dernière étape a été achevée en automne 2022.

### Réfection des chemins des Marais et de Boisruail

Un crédit de réalisation a été voté en novembre 2021, d'un montant de CHF 725'000.-, pour la réfection des chemins des Marais et de Boisruail.

Ces travaux ont été intégralement financés par l'OFROU, en contrepartie de l'usage accru du domaine public par la plateforme de chantier de l'autoroute. Les travaux (réfection de la chaussée et évacuation des eaux) ont été achevés en automne 2022.



### Extension de la zone 30 km/h Praleta

Un crédit de réalisation de CHF 299'500.- a été voté en novembre 2021, pour la réalisation de la zone 30 km/h de Praleta. Plusieurs nouveaux seuils de ralentissement ont été créés en 2022, afin de permettre d'atteindre l'objectif visé du 30 km/h.

Afin de diminuer le transit indésirable de véhicules dans les zones d'habitations, des tronçons à sens unique avec contre-sens cyclable sont aussi prévus. Ces travaux, également financés par l'OFROU, ont été initiés en 2022 et seront achevés en 2023.

## Et encore

### ▪ Optimisation de l'éclairage public

*Des mesures drastiques ont été prises à Conignon dans le domaine de la consommation d'énergie. Un crédit pour le remplacement de 224 sources de l'éclairage public communal de CHF 404'000.- a été accordé pour de nouveaux éclairages en LED, qui permettront d'économiser 52.24 MWh/an (diminution de 66% de la consommation) et une meilleure gestion de l'éclairage avec possibilité d'extinctions ou abaissements au milieu de la nuit.*

### ▪ Audit du parc immobilier communal

*Un audit du parc immobilier du patrimoine administratif communal a permis l'élaboration d'une planification et d'un chiffrage des travaux pour chaque bâtiment. Ce diagnostic permet aussi d'obtenir des étiquettes énergétiques (CO<sub>2</sub>, eau, chauffage).*

# A nouveau ensemble, enfin!

Après deux ans de restrictions liées à la pandémie, ayant mis à mal la possibilité d'organiser des événements d'envergure et influencé le déroulement des activités ordinaires du pôle social, 2022 a marqué une reprise du fonctionnement ordinaire et une relance des manifestations réunissant la population. Une motion du Conseil municipal a d'ailleurs voulu marquer la volonté de redynamiser la Commune et le lien social.



Le cortège des promotions a bravé la météo incertaine, pour le plus grand bonheur du public.

**Toutes les places  
de l'Espace de  
Vie Infantile sont  
désormais destinées  
aux familles  
Confignonnaises**

## Appel à projets

Faisant suite à la motion intitulée « Préparons le début de la fin de l'ère COVID avec l'organisation d'un concours d'idées pour dynamiser la Commune », un appel a été lancé pour la réalisation de projets pouvant fédérer les habitantes et habitants de Confignon autour d'actions favorisant le lien social.

Un jury a été constitué, regroupant des membres des autorités communales et des associations. La Mairie a reçu 7 projets, dont 3 ont été jugés non éligibles. Deux propositions ont reçu une réponse négative suite à l'appréciation du jury. Deux initiatives ont été retenues, le prix du concours ayant été partagé entre elles. Une première réalisation s'est concrétisée en 2022: « Le km de Confignon et sa fête au village ». Un dimanche d'octobre, une course populaire a relié les quartiers de Cressy et de Confignon avec, à l'arrivée, un

moment festif sur la place du Village. Des jeux pour enfants et un concert ont animé cette journée, qui a parfaitement atteint les buts visés par l'appel à projets. Le deuxième lauréat, « Confignon musical », déploiera son projet en 2023, d'avantage de temps étant nécessaire pour la réalisation de sa démarche.

## Centre aéré de Bernex et Confignon

Pour la deuxième année, les deux Communes ont collaboré afin de proposer un centre aéré aux enfants de 4 à 12 ans. Durant cinq semaines, une trentaine d'enfants (dont dix de Confignon) ont été accueillis par une équipe d'animatrices et animateurs à l'école de Luchepelet avec au programme: jeux, sorties, découvertes dans la région. Trente-quatre enfants de Confignon ont bénéficié de cette prestation, certains pour plusieurs semaines. Une quinzaine d'inscrits n'ont malheureusement pas pu obtenir de place.



### Ça bouge à Cressy!

L'équipe de travailleurs sociaux hors murs – TSHM – de la FASE a mis en place quatre actions communautaires à Cressy visant à réunir les générations autour d'événements phares.

Ces activités sont proposées à partir des souhaits des enfants fréquentant les activités hebdomadaires de la FASE et mises en place en collaboration avec les jeunes du quartier et les associations. Le bonhomme hiver, la fête de la musique, Halloween et la fête de Noël ont connu un vaste succès.

### Permanence impôts

Une permanence impôts s'adressant aux personnes disposant de revenus modestes, pour des déclarations simples, est proposée chaque année en collaboration avec l'Hospice général et la Commune de Bernex.

Un mandataire se charge du remplissage de la déclaration. La prestation est facturée CHF 35.- au bénéficiaire, la Commune prenant en charge les CHF 25.- restant. 24 foyers ont bénéficié de cette offre en 2022.

La tarification, basée sur le revenu, est de ce fait très attrayante; la quasi-totalité des inscriptions a eu lieu dès l'ouverture de ces dernières. L'administration met tout en place afin de pouvoir répondre à un maximum de familles en répartissant, au mieux, les places disponibles.

## Permanence juridique

Une nouvelle prestation à la population a vu le jour en 2022: en partenariat avec l'étude CDLR Avocats, la Commune propose désormais des consultations juridiques gratuites, indépendantes et confidentielles, réservées aux habitantes et habitants de Confignon. Un avocat reçoit à la Mairie, sur rendez-vous, pour dispenser des conseils juridiques, en matière notamment de droit du bail, de la famille, des assurances sociales, des relations contractuelles et de droit pénal. Les consultations mensuelles, au nombre de quatre et d'une durée de 30 minutes chacune, ont immédiatement trouvé leur public: les plages disponibles ont été remplies à 80 %.

## Et encore

- Parmi les très nombreuses sollicitations reçues en matière d'aide humanitaire d'urgence, le Conseil administratif a subventionné les interventions de Caritas Suisse en Ukraine et au Liban, pour un total de CHF 9'190.-.
- La Fondation pour la Petite Enfance a vécu une année complexe. Changements au sein de la direction, mise en place du nouveau système de tarification pour les parents, refonte du règlement, ainsi que collaboration intercommunale au sein de la Fondation avec l'ouverture de la crèche d'Aire-la-Ville en début d'année, ont demandé passablement d'engagement au pôle social.
- L'appartement communautaire situé dans l'immeuble Cressy Plus a fermé ses portes en juin, malgré près de dix années de fonctionnement riches et intéressantes. La Commune a constaté que cet outil ne répondait pas aux besoins des seniors de Confignon. Souhaitant conserver une visée sociale à ce lieu de vie, le bail a été attribué à une association s'occupant d'hébergement d'urgence pour femmes.
- Une consultation de la Ligue rhumatismale s'est déroulée en juin à la salle communale, dispensant les conseils et des renseignements d'une spécialiste, de manière individuelle et collective.

# Les acteurs de la sécurité restent attentifs à l'évolution de la crise liée à la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine en février et la crise mondiale qui a suivi ont impacté les services communaux, au niveau de l'énergie mais aussi de la sécurité et de la protection de la population. Les services communaux, épaulés par la protection civile, ont, par exemple, inspecté les abris réservés à la population pour vérifier qu'ils soient opérationnels en cas de crise plus grave. L'aménagement d'un point de rencontre d'urgence au centre du village a aussi été examiné.

**Une police municipale toujours proche des habitantes et des habitants**



Portes ouvertes à la population du CRI 201.

## Police municipale

Outre les actions liées à cette crise grave, la Police municipale (PM) a continué à mener des campagnes de sécurité de proximité, en prévention des incivilités, par une présence régulière et visible sur le terrain, particulièrement aux abords des écoles, des établissements et des bâtiments publics, des commerces, dans les parcs publics et lors de manifestations.

Dans le cadre de ses missions, la PM a participé en 2022 à sept manifestations, dont celles des promotions, du 1<sup>er</sup> août et du « kilomètre lancé ».

Les radars préventifs ont été mis en place sept fois, notamment au chemin des Marais et dans les chemins adjacents, suite aux modifications des sens de circulation. La PM a verbalisé les véhicules stationnés hors des cases dans la « zone de rencontre » sur la Place de l'Église. Il est constaté une diminution des infractions à cet endroit et au chemin de Narly (stationnements sauvages liés à l'école Steiner).

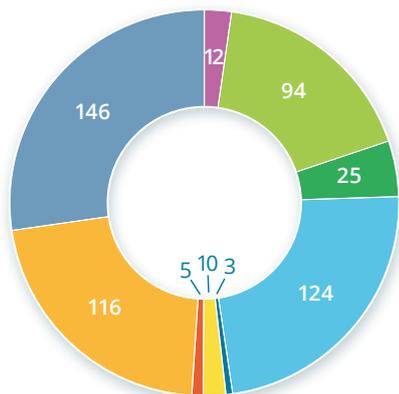
Des patrouilles ont été organisées à la promenade de l'Aire et plusieurs interventions ont été relevées sur des véhicules non ayants droit, circulant ou stationnés.

Suite à la modification des sens de circulation sur le chemin des Marais et les chemins adjacents, vingt contrôles de circulation ont été réalisés. Au fur et à mesure des contrôles, une diminution des infractions a pu être constatée. Il est intéressant de relever que la plupart des véhicules interceptés suivaient un itinéraire GPS.

Afin de faire de la prévention, les agents ont effectué 63 présences aux entrées et sorties des écoles primaires et secondaires. Par ailleurs, 13 contrôles de circulation ont été réalisés aux abords des établissements scolaires, à chaque reprise après les vacances scolaires.

Finalement, il est à relever qu'en 2022 très peu d'incidents ont été relevés en matière de tranquillité publique.

## Interventions de la Police municipale



Administration/AO/Contravention/Rapport	12	2%
Domaine public/Affichage/Chantier/Signaux/Dépréd.	94	18%
Sécurité/Stupéfiant/Bruit/COVID-19	25	5%
Contrôle circulation/Stationnement/Circulation/Accident/Radar	124	23%
Alarme/Incendie/Inondation/Malaise	3	1%
Chiens/Animaux	10	2%
Conflicts domaine privé/Voie publique/Bruit	5	1%
Ecoles/Surveillance/Prévention/Ilotage	116	22%
Patrouilles intercommunales	146	27%

## Protection civile ORPC Lancy-Cressy

Afin de pouvoir répondre aux menaces qui ont commencé à peser début 2022, l'Etat-Major s'est réuni à plusieurs reprises pour affiner le fonctionnement de l'ORPC Lancy-Cressy, en situation d'urgence. Le groupe « Constructions » a effectué les contrôles périodiques pour les six bâtiments et plus de 258 abris, essentiellement situés sur les territoires d'Onex et de Confignon. En outre, l'ORPC a été sollicitée pour des interventions en faveur de la collectivité, comme la Trans'Onésienne.

## Interventions du CRI 201

Fin novembre 2022, les sapeurs-pompiers sont intervenus sur les communes de Bernex et Confignon à 126 reprises, dont 40 sur notre territoire. Principalement pour des inondations 23 %, des animaux 18.3 %, des incendies 15.9 %, des déblaiements 9.5 % et des matières dangereuses 8.7 %. Au niveau du parc à véhicules, il n'y a pas eu de renouvellement en 2022.

## Journée portes ouvertes du Cri-201

Une journée portes ouvertes à la population a remporté un immense succès le samedi 12 novembre 2022. Le comité d'organisation a œuvré plusieurs semaines avant la manifestation.

Quelques chiffres:

- 1'250 visiteurs, 350 cafés et 150 croissants offerts
- 1'550 portions de repas
- 650 personnes ayant suivi l'une des sept visites guidées de la caserne
- Un nombre incalculable de visites libres
- Environ 200 voyages dans les airs avec l'auto-échelle
- 4 démonstrations d'une intervention-incendie
- 250 heures de travail

## Et encore

- *Pompiers: en 2022, le besoin d'un véhicule de transport d'hommes a été remonté au comité de direction du CRI 201, une étude sera menée en ce sens.*
- *En juin 2022, l'OCCPAM a sollicité l'ORPC pour la mission « OMC 12 », lors de la conférence sous la présidence de la Suisse et du Kazakhstan.*
- *La Police municipale a effectué plusieurs patrouilles pédestres au bord de l'Aire, en particulier le contrôle des chiens en laisse durant la période de reproduction de la faune, soit du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet.*

# La vie culturelle se décline entre théâtre, conférences et musique

Le Service de la culture et de la communication (SCC) a organisé 12 événements culturels en 2022, pour le plus grand plaisir de spectatrices et spectateurs conquis. La diversité des prestations artistiques a permis d'élargir les publics et d'intéresser de nouvelles personnes aux événements proposés sur notre territoire. Une manière aussi de créer du lien social entre les quartiers de Confignon.



*Théâtre dans le parc de la Mairie.*

## Les transformations du Pressoir de la Mairie en lieu culturel et social polyvalent ont démarré en 2022

L'année culturelle 2022 a été riche à Confignon, avec une seule annulation à déplorer, celle des séances de Cinéma en plein air, programmées en août et victimes de conditions météo déplorables.

**Antigel** a ouvert les feux, le dimanche 30 janvier avec une performance du Catalan Jordi Galli sur la place du Village. Ce spectacle d'équilibrisme exceptionnel a attiré près de 150 personnes, médusées.

Victimes de leur succès, les Battles junior du **Festival Groove'N'Move** ont drainé plus de 200 personnes à l'aula de l'école de Cressy. Les communes de Bernex et de Confignon, coorganisatrices de l'événement ont décidé de déplacer les prochaines éditions dans la salle de gym de l'école.

Deux **spectacles** ont été dédiés aux **enfants**. *Une Fusée pour Pépé* de la compagnie Pierre Caillou en février et le *Paradis des chats*, proposé par la compagnie Mokett en juillet dans le Parc de la Mairie.

## Les événements en plein air se multiplient

En juin, à l'occasion de la **Fête de la musique**, Confignon a offert sa scène musicale des Bords de l'Aire aux élèves préprofessionnels de la Haute école de musique (HEM) et du Conservatoire de Musique de Genève.

Le **Théâtre au Parc**, proposé dans le Parc de la Mairie, est devenu le rendez-vous culturel estival des Confignonnais. Installé sur des transats, le public s'est laissé emporter par le comédien genevois Antoine Courvoisier racontant les déboires d'un jeune homme pétri d'angoisses, dans un seul en scène adapté du roman *Le Discours*.

Le **Théâtre de Carouge** est revenu sur la place de Confignon avec *Neolithica*, du genevois Dominique Ziegler. Une belle plongée dans des parallèles surprenants entre la préhistoire et notre époque moderne.

Une centaine de passionnés étaient à nouveau prêts à se mesurer lors de la deuxième **Dictée publique**, organisée en novembre à la salle communale, en partenariat avec la commune de Bernex. L'occasion de (re)découvrir aussi des mots et de sympathiques anecdotes politiques des deux Communes, compilées par le Confignonnais Jacopo Rivara.

### Concours photo

« CONFIGNON HIER et AUJOURD'HUI »

Le service culture & communication a lancé un concours photo, ouvert à toute la population invitée à rechercher des lieux photographiés au siècle dernier sur le territoire de Confignon et à les capter, dans le même cadrage, aujourd'hui. Chaque semaine, une nouvelle photo historique a été publiée sur le site Internet jusqu'en juin 2023. Une exposition réunira l'ensemble des photos, en 2023, dans la Dépendance.

### Communication – Site internet

Les visites sur le site Internet de la Commune ont presque doublé en 2022, suite à la refonte du portail d'information communale [www.confignon.ch](http://www.confignon.ch), passant de 8930 visiteurs en 2021 à 15669 en 2022. La page Facebook *commune de Confignon* connaît également une augmentation de son audience avec plus de 18'000 visites en 2022. Une page Instagram *mairiedeconfignon* a été lancée pour compléter l'offre de diffusion digitale des informations de la Mairie.

### Et encore

#### ▪ Bibliobus

*Le bibliobus est venu à 23 reprises devant la salle communale et a effectué 23 passages également à Cressy en 2022.*

#### ▪ Apéritif communal

*Déplacé exceptionnellement en mai 2022 en raison de la pandémie, l'Apéritif communal s'est déroulé à la salle communale dans une ambiance jazzy très conviviale. Plus de 200 personnes étaient présentes pour échanger avec les Autorités.*

#### ▪ 1<sup>er</sup> août

*Un spectacle de jonglage pyromélodique a ravi les centaines de personnes réunies autour de la salle communale pour célébrer la Fête nationale. De nombreux lampions ont été distribués aux enfants pour le petit cortège organisé à la tombée de la nuit. Le feu de joie a dû être annulé en raison de la sécheresse.*

#### ▪ Conférence sur le Mustang

*Jolie découverte d'un petit royaume de l'Himalaya pour les amateurs et amatrices de paysages et de terres inconnues avec la présentation des us et coutumes du Mustang par le conférencier genevois Rémy Villemin.*

## Conférence de Didier Queloz



L'événement culturel 2022 à Confignon a été sans conteste la soirée dédiée au prix Nobel de physique **Didier Queloz**.

Ancien habitant et conseiller municipal de la Commune, le célèbre astrophysicien a répondu à l'invitation des Autorités de Confignon, fières d'accueillir cet ancien élu nobélisé. Sa conférence *Exoplanète et la vie dans l'Univers* a tenu une salle comble en haleine.

Didier Queloz s'est ensuite volontiers prêté au bain de foule, répondant avec une passion intacte aux multiples questions des participantes et participants de toutes les générations.



Plus vous saurez regarder  
loin dans le passé,  
plus vous verrez loin  
dans le futur.”

— *Winston Churchill*

# Index des annexes

Commune de Confignon  
Rapport et résumé de l'exercice

I

Fondation d'intérêt public communal  
pour le logement à Confignon

II

Fondation d'intérêt public  
communal pour les structures d'accueil  
préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville

III

Organisation régionale de  
la protection civile de Lancy-Cressy

IV

Centre régional d'intervention  
CRI 201 à Bernex

V

Centre intercommunal de voirie de  
Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex

VI

Groupement intercommunal  
pour l'accueil familial de jour  
Rhône-Sud à Genève

VII

Fondation des Evaux  
Centre intercommunal de sports,  
loisirs et nature des Evaux

VIII



Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022  
au Conseil municipal de la

**Commune de Confignon  
Confignon**

Genève, le 30 mars 2023  
66/vac/6

BfB Société fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA  
Rue de la Corroterie 25  
Case postale  
1211 Genève 1  
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44  
Fax +41 (0)22 311 45 88  
E mail contact@bfb.ge.ch  
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

**BfB**

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la commune de Confignon comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que les annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon le modèle de comptes annuels du manuel MCH2 pour les communes genevoises, le message du Conseil administratif (annexe 1) constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce message n'ont pas été vérifiées lors de notre audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune de Confignon, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

### *Responsabilité des magistrats communaux*

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

BfB

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

**BfB** Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUPLY  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Olivier DESMEULES  
Expert-réviseur agréé

**Annexes :**

- Comptes annuels (détail ci-après)

## Commune de Confignon

### Résumé de l'exercice 2022

ACTIF	2022	2021
<b>Patrimoine financier</b>		
Disponibilités et placements financiers à CT	5'812'822.86	6'141'317.93
Créances et actifs de régularisation	6'837'683.73	5'978'385.46
Placements financiers	408'838.00	370'154.00
Immobilisations du PF	6'803'562.05	6'364'640.41
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>19'862'906.64</b>	<b>18'854'497.80</b>
<b>Patrimoine administratif</b>		
Immobilisations du PA	24'361'027.77	27'619'905.04
Prêts et participations permanentes	3'927'107.03	3'927'107.03
Subventions investissements	760'363.66	565'190.33
<b>Total patrimoine administratif</b>	<b>29'048'498.46</b>	<b>32'112'202.40</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>48'911'405.10</b>	<b>50'966'700.20</b>

PASSIF	2022	2021
<b>Capitaux de tiers</b>		
Engagements courants et passifs de régularisation	1'795'547.69	1'508'000.54
Provisions à CT et LT	1'783'589.64	1'960'513.09
Engagements financiers à CT et LT	15'500'000.00	18'500'000.00
Engagements envers les financements spéciaux	69'593.75	69'593.75
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>19'148'731.08</b>	<b>22'038'107.38</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Fonds enregistrés comme capital propre	170'941.27	159'797.62
Excédent du bilan	29'591'732.75	28'768'795.20
<b>Total capitaux propres</b>	<b>29'762'674.02</b>	<b>28'928'592.82</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>48'911'405.10</b>	<b>50'966'700.20</b>

CHARGES	2022	BUDGET	2021
Charges de personnel	4'169'322.07	4'777'208.98	4'849'613.79
Biens, services et autres charges d'exploit.	4'061'059.81	3'294'424.69	3'198'639.54
Amortissements du PA	2'018'004.53	2'494'742.65	2'808'716.27
Charges financières	111'343.93	113'000.00	194'534.35
Charges de transfert	5'195'242.26	5'339'876.68	5'122'872.85
Charges extraordinaires	2'782'498.58	0.00	456'299.11
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>18'337'471.18</b>	<b>16'019'253.00</b>	<b>16'630'675.91</b>
<b>Excédent de Revenus (Surplus de charges)</b>	<b>834'081.20</b>	<b>43'000.00</b>	<b>725'528.77</b>

REVENUS	2022	BUDGET	2021
Revenus fiscaux	15'622'452.99	12'945'086.00	14'224'262.35
Taxes	688'098.11	509'196.00	842'391.67
Revenus financiers	1'384'378.68	923'360.00	647'824.22
Revenus de transfert	1'434'704.05	1'284'611.00	1'641'726.44
Revenus divers	41'918.55	400'000.00	0.00
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>19'171'552.38</b>	<b>16'062'253.00</b>	<b>17'356'204.68</b>

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.



# Annexe II

Fondation d'intérêt public communal  
pour le logement à Confignon

**Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation de  
Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon  
Confignon**

**FIDUCIAIRE CHAVAZ SA**

***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (ci-après « la fondation »), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2022 arrêtés au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

***Fondement de l'opinion d'audit***

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport d'activités 2022.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

**Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels**

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de la fondation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

**Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 14 juin 2023



Anthony Huguenin  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Patrick Teles  
Réviser agréé

## Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

### Résumé de l'exercice 2022

ACTIF	2022	2021
<b>Patrimoine financier</b>		
Actifs à court terme	2'521'269.88	2'273'166.37
Immobilisations corporelles PF	56'380'000.00	47'218'038.85
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>58'901'269.88</b>	<b>49'491'205.22</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>58'901'269.88</b>	<b>49'491'205.22</b>

PASSIF	2022	2021
<b>Capitaux de tiers</b>		
Engagements à court terme	591'812.70	834'331.76
Engagements à long terme	33'036'247.30	33'438'687.30
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>33'628'060.00</b>	<b>34'273'019.06</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Financements spéciaux	929'650.00	929'650.00
Capital de dotation	2'014'810.00	2'014'810.00
Excédent du bilan	22'328'749.88	12'273'726.16
<b>Total capitaux propres</b>	<b>25'273'209.88</b>	<b>15'218'186.16</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>58'901'269.88</b>	<b>49'491'205.22</b>

CHARGES	2022	2021
Charges de personnel	125'155.18	124'902.11
Biens, services et autres charges d'exploit.	827'306.98	744'204.39
Charges d'intérêts	1'110'356.96	597'034.81
Charges financières	0.00	0.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2'062'819.12</b>	<b>1'466'141.31</b>
<b>Excédent de Revenus (Surplus de charges)</b>	<b>10'055'023.72</b>	<b>1'057'458.52</b>

REVENUS	2022	2021
Produits des biens-fonds du PF	12'117'842.84	2'523'596.58
Revenus des intérêts	0.00	3.25
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>12'117'842.84</b>	<b>2'523'599.83</b>

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

# Annexe III

Fondation d'intérêt public communal  
pour les structures d'accueil préscolaire  
à Confignon et Aire-la-Ville

**Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation de  
Fondation d'intérêt public communal  
pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville  
Confignon**

**FIDUCIAIRE CHAVAZ SA**

***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville (ci-après « la fondation »), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2022 arrêtés au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

***Fondement de l'opinion d'audit***

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans la note aux comptes 2022.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels**

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de la fondation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 19 avril 2023

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Anthony Huguenin  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Lia Ferreira  
Expert-réviseur agréée

**Fondation d'intérêt public communal pour les institutions  
de la petite enfance à Confignon**  
Résumé de l'exercice 2022

<b>ACTIF</b>	<b>2022</b>			<b>2021</b>
<b>Patrimoine financier</b>				
Disponibilités et placements financiers à CT	132'973.64			113'475.84
Actifs à court terme	259'993.58			21'458.61
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>392'967.22</b>			<b>134'934.45</b>
<b>Patrimoine administratif</b>				
Immobilisations du PA	1.00			1.00
<b>Total patrimoine administratif</b>	<b>1.00</b>			<b>1.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>392'968.22</b>			<b>134'935.45</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux de tiers</b>				
Engagements courants et passifs de régularisation	372'068.22			124'935.45
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>372'068.22</b>			<b>124'935.45</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Autres capitaux propres	20'000.00			10'000.00
<b>Total capitaux propres</b>	<b>20'000.00</b>			<b>10'000.00</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>392'068.22</b>			<b>134'935.45</b>
<b>CHARGES</b>				
	<b>2022</b>	<b>BUDGET</b>	<b>2021</b>	
Charges de personnel	3'597'137.45	3'537'264.71	2'466'311.00	
Biens, services et autres charges d'exploit.	670'156.66	734'052.15	447'450.97	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4'267'294.11</b>	<b>4'271'316.86</b>	<b>2'913'761.97</b>	
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00	
<b>REVENUS</b>				
	<b>2022</b>	<b>BUDGET</b>	<b>2021</b>	
Taxes	1'454'095.73	1'321'350.00	952'207.68	
Revenus de transfert	2'813'198.38	2'949'966.86	1'961'554.29	
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>4'267'294.11</b>	<b>4'271'316.86</b>	<b>2'913'761.97</b>	

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

# Annexe IV

Organisation régionale de la  
protection civile de Lancy-Cressy



## RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES 2022

Au Conseil intercommunal

Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy

Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

### *Responsabilité du Conseil intercommunal*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

ECHO SA  
Rue des Vieux-Grenadiers 8b Case Postale - CH-1211 Genève 4 Tél. +41 22 322 93 93 E-mail [echo@echo.swiss](mailto:echo@echo.swiss) [www.echo.swiss](http://www.echo.swiss) TVA CHE - 107.749.631

 Membre d'EXPERTsuisse  PrimeGlobal

# echo

## *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

## *Rapport sur d'autres dispositions légales*

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales cantonales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 23 mai 2023

ECHO SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Clémentine Largeteau

Expert-réviseur agréé  
Réviseur Responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Damien Moro

Expert-réviseur agréé

## Annexes :

Comptes annuels (bilan, compte de résultat, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe)

L32/M56/G93-10681 – N° 5429

## Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy

### Résumé de l'exercice 2022

ACTIF	2022	2021
<b>Patrimoine financier</b>		
C/C Ville d'Onex	161'917.85	180'209.00
C/C Commune de Confignon	39'617.55	43'521.00
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>201'535.40</b>	<b>223'730.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>201'535.40</b>	<b>223'730.00</b>

PASSIF	2022	2021
<b>Capitaux de tiers</b>		
C/C Ville de Lancy	201'535.40	223'730.00
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>201'535.40</b>	<b>223'730.00</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>201'535.40</b>	<b>223'730.00</b>

CHARGES	2022	BUDGET	2021
Charges de personnel	461'971.05	467'692.00	453'414.95
Biens, services et autres charges d'exploit.	84'524.13	135'615.00	137'686.44
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>546'495.18</b>	<b>603'307.00</b>	<b>591'101.39</b>
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00

REVENUS	2022	BUDGET	2021
Autre revenus	17'877.00	51'500.00	17'802.25
Revenus financiers	0.00	0.00	3'800.00
Revenus de transfert	528'618.18	551'807.00	569'499.14
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>546'495.18</b>	<b>603'307.00</b>	<b>591'101.39</b>

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

# Annexe V

Centre régional d'intervention  
CRI 201 à Bernex

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil intercommunal du  
**Centre régional d'intervention CRI 201**  
**Bernex**

Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

*Opinion d'audit*

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du Centre régional d'intervention CRI 201, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2022 arrêté au 31 décembre 2022.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2022 arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

*Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du centre intercommunal, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

### *Responsabilités du Conseil intercommunal relatives aux comptes annuels*

Le Conseil intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### *Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
  
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du centre intercommunal.

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil intercommunal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal. Celui-ci doit toutefois encore être formellement approuvé par le conseil intercommunal.

Nous recommandons de proposer aux assemblées communales d'approuver les comptes annuels.

Genève, le 14 avril 2023

PKF Fiduciaire SA

*Philippe Schmuz*



*Maël Villat*

14.04.2023



Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
Signé sur Skribble.com



Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
Signé sur Skribble.com

Philippe Schmuz

Expert-réviseur agréé  
(personne ayant dirigé la révision)

Maël Villat

Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultats
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

## Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex

### Résumé de l'exercice 2022

ACTIF	2022	2021
<b>Patrimoine financier</b>		
Disponibilités et placements financiers à CT	248'739.63	223'205.34
Actifs de régularisation	235'808.08	217'694.88
Créances	0.05	0.00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>484'547.76</b>	<b>440'900.22</b>

PASSIF	2022	2021
<b>Capitaux de tiers</b>		
Engagements courants	483'626.46	440'088.32
Passifs de régularisation	921.30	811.90
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>484'547.76</b>	<b>440'900.22</b>

CHARGES	2022	BUDGET	2021
Charges de personnel	171'672.45	150'900.00	159'992.80
Biens, services et autres charges d'exploit.	243'718.83	239'500.00	231'408.38
Charges de transfert	48'263.80	50'960.00	47'943.70
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>463'655.08</b>	<b>441'360.00</b>	<b>439'344.88</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.20</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

REVENUS	2022	BUDGET	2021
Taxes	4'769.80	200.00	0.00
Revenus de transfert	458'885.08	441'160.00	439'344.88
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>463'654.88</b>	<b>441'360.00</b>	<b>439'344.88</b>

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.



# Annexe VI

Centre intercommunal de voirie de  
Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil intercommunal du  
**CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE SAINT-MATHIEU (C.I.V.)**  
**Bernex**

Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

*Opinion d'audit*

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE SAINT-MATHIEU (C.I.V.), comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2022 arrêté au 31 décembre 2022.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2022 arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

*Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du centre intercommunal, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

### *Responsabilités du Conseil intercommunal relatives aux comptes annuels*

Le Conseil intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### *Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du centre intercommunal.

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil intercommunal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons de proposer aux assemblées communales d'approuver les comptes annuels.

Genève, le 26 avril 2023

PKF Fiduciaire SA

*Philippe Schmuz*



27.04.2023

SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
Signé sur Skribble.com

**Philippe Schmuz**  
Expert-réviseur agréé  
(personne ayant dirigé la révision)

*Maël Villat*

SEQ Signature électronique qualifiée - Droit suisse  
Signé sur Skribble.com

**Maël Villat**  
Expert-réviseur agréé

## Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex

### Résumé de l'exercice 2022

ACTIF	2022	2021
<b>Patrimoine financier</b>		
Disponibilités et placements financiers à CT	207'911.26	180'783.73
Actifs à court terme	134'035.24	91'266.41
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>341'946.50</b>	<b>272'050.14</b>
<b>Patrimoine administratif</b>		
Immobilisations du PA	163'079.28	80'893.24
<b>Total patrimoine administratif</b>	<b>163'079.28</b>	<b>80'893.24</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>505'025.78</b>	<b>352'943.38</b>

PASSIF	2022	2021
<b>Capitaux de tiers</b>		
Engagements courants	291'610.26	252'235.99
Passifs de régularisation	33'415.52	100'707.39
Engagement financier CT LT	180'000.00	0.00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>505'025.78</b>	<b>352'943.38</b>

CHARGES	2022	BUDGET	2021
Charges de personnel	760.00	1'000.00	680.00
Biens, services et autres charges d'exploit.	241'198.34	260'000.00	225'912.93
Amortissements du PA	8'458.61	12'000.00	8'458.61
Charges financières	101.10	2'000.00	0.00
Charges de transfert	68'436.35	76'360.00	69'273.65
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>318'954.40</b>	<b>351'360.00</b>	<b>304'325.19</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

REVENUS	2022	BUDGET	2021
Taxes	1'009.92	0.00	14'062.58
Revenus divers	0.00	0.00	0.00
Revenus financiers	0.00	0.00	0.00
Revenus de transfert	317'944.48	351'360.00	290'262.61
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>318'954.40</b>	<b>351'360.00</b>	<b>304'325.19</b>

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.



# Annexe VII

Groupement intercommunal pour  
l'accueil familial de jour Rhône-  
Sud à Genève

**Rapport de l'organe de révision  
au Conseil du Groupement Intercommunal pour  
l'accueil familial de jour Rhône-Sud  
Onex**

***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement Intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud (ci-après « le Groupement »), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2022 arrêtés au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

***Fondement de l'opinion d'audit***

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupement, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil Intercommunal. Les autres informations comprennent les informations présentées dans la note aux comptes 2022.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil Intercommunal relatives aux comptes annuels**

**FIDUCIAIRE CHAVAZ SA**

Le Conseil Intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil Intercommunal est responsable d'évaluer la capacité du Groupement à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupement à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil Intercommunal a l'intention de liquider le Groupement ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil Intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 7 mars 2023

**FIDUCIAIRE CHAVAZ SA**

  
Anthony Huguenin  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Patrick Teles  
Réviseur agréé

 Membre d'EXPERTSuisse Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Rue Jacques-Grosselin 8 • Case postale 1812 • 1227 Carouge - Genève • Tél. +41 (0)22 827 48 88 • Fax + 41 (0)22 827 48 84  
www.chavaz.ch • E-mail: info@chavaz.ch

2 | 2

## Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève

### Résumé de l'exercice 2022

ACTIF	2022	2021
<b>Patrimoine financier</b>		
Disponibilités et placements financiers à CT	729'586.76	582'556.14
Créances et actifs de régularisation	316'032.32	459'448.40
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>1'045'619.08</b>	<b>1'042'004.54</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1'045'619.08</b>	<b>1'042'004.54</b>

PASSIF	2022	2021
<b>Capitaux de tiers</b>		
Engagements courants et passifs de régularisation	475'046.08	471'653.54
Engagements envers les financements spéciaux	1'605.00	1'383.00
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>476'651.08</b>	<b>473'036.54</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital propre	568'968.00	568'968.00
<b>Total capitaux propres</b>	<b>568'968.00</b>	<b>568'968.00</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1'045'619.08</b>	<b>1'042'004.54</b>

CHARGES	2022	BUDGET	2021
Charges de personnel	6'235'591.81	6'283'888.00	5'514'544.35
Biens, services et autres charges d'exploit.	690'571.41	768'718.00	796'764.30
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6'926'163.22</b>	<b>7'052'606.00</b>	<b>6'311'308.65</b>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>-2'000.00</i>	<i>0.00</i>

REVENUS	2022	BUDGET	2021
Taxes	2'272'487.85	2'159'037.00	1'690'927.39
Revenus de transfert	4'615'542.87	4'891'569.00	4'611'915.02
Revenus divers	38'132.50	4'000.00	8'466.24
Revenus financiers	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>6'926'163.22</b>	<b>7'054'606.00</b>	<b>6'311'308.65</b>

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.

# Annexe VIII

Fondation des Evaux:  
Centre intercommunal de sports,  
loisirs et nature des Evaux

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2022  
au Conseil de la Fondation des Evaux

Genève, le 7 juin 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de fondation,

*Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels au 31 décembre 2022 de la Fondation des Evaux, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe comprenant un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2 des communes genevoises.

*Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux », au fascicule pour la révision des comptes des communes genevoises, ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous appartiennent, en vertu de ces dispositions, sont plus amplement décrites dans notre rapport, au paragraphe « Responsabilités de l'auditeur/auditrice relatives à l'audit des comptes annuels ». Nous attestons que nous remplissons les exigences d'indépendance conformément aux dispositions légales cantonales et communales ainsi que celles de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

*Paragraphe d'observation*

Nous attirons également votre attention sur les points de l'annexe aux comptes annuels suivants :

- paragraphe 4.1.3 « Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles » : le tableau des immobilisations corporelles et incorporelles inclut les informations essentielles, telles que définies par le référentiel comptable MCH2 des communes genevoises en ce qui concerne le compte des investissements. Compte tenu de ce qui précède, les états financiers ne contiennent pas le compte des investissements ;
- paragraphe 4.4.2 « Transactions avec les parties liées » : les mises à disposition de la parcelle n°572 à la Commune d'Onex, et des installations sportives au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, ne sont pas valorisées ;
- paragraphe 4.4.3 « Résultat d'exploitation du Restaurant des Evaux » : Un contrat de prêt à usage et partenariat a été conclu avec un exploitant soumis à des honoraires fixes, dont l'éventuel déficit est couvert par la Fondation des Evaux. En 2022, le déficit couvert s'élève à CHF 171'991 ;
- paragraphe 4.4.5 « Mise à disposition d'infrastructures sportives » : les associations, domiciliées dans l'une des communes membres, peuvent utiliser gratuitement à l'année les installations sportives de la Fondation. Cette mise à disposition annuelle gratuite n'a pas été évaluée ;
- paragraphe 4.4.6 « Utilisateurs bénéficiant de subventions non monétaires sous forme de rabais » : tous les rabais accordés, y compris ceux à 100%, sont présentés en déduction des revenus d'exploitation dans le compte de résultat ;
- paragraphe 8 « Indicateurs financiers » : l'investissement du projet en cours « démolition-reconstruction partielle du bâtiment principal » a eu des répercussions importantes sur l'ensemble des indicateurs présentés en annexe des comptes.

Ces commentaires ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, l'information étant indiquée dans l'annexe aux comptes annuels.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au Bureau du Conseil de fondation. Celles-ci sont présentées dans le rapport de gestion succinct 2022 de la Fondation des Evaux que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, à savoir en février 2023.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur celles-ci.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit, ou si elles semblent comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués à propos des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous arrivons à la conclusion qu'elles présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### *Responsabilités des membres du Bureau du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels*

Le Bureau du Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à l'article 23 des statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilités de l'auditeur/auditrice relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*, ainsi qu'aux NA-CH, permettra de détecter systématiquement une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs et les utilisatrices de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ces derniers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comprennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ; nous concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Fondation des Evaux. ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes ;
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Bureau du Conseil de fondation notamment sur l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que sur nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

*Rapport sur d'autres dispositions légales*

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau du Conseil de fondation, était en cours de documentation sur les principaux flux financiers de la Fondation.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de charges de CHF 196'616 et un total de bilan de CHF 11'330'522 au 31 décembre 2022.

Contrôle financier de la Ville de Genève



Philippe Lopez  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Maxime Chrétien  
Expert-réviseur agréé  
Directeur

**Comptes annuels couverts par ce rapport :**

Bilan au 31.12.2022

Compte de résultat de l'exercice 2022

Tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2022

Annexe aux comptes annuels 2022

## Fondation des Evaux

### Résumé de l'exercice 2022

ACTIF	2022	2021
<b>Patrimoine financier</b>		
Disponibilités et placements financiers à CT	932'549.00	934'497.00
Créances et actifs de régularisation	152'855.00	328'081.00
Marchandises et travaux en cours	7'812.00	7'373.00
<b>Total patrimoine financier</b>	<b>1'093'216.00</b>	<b>1'269'951.00</b>
<b>Patrimoine administratif</b>		
Immobilisations du PA	10'237'306.00	10'357'268.00
<b>Total patrimoine administratif</b>	<b>10'237'306.00</b>	<b>10'357'268.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11'330'522.00</b>	<b>11'627'219.00</b>

PASSIF	2022	2021
<b>Capitaux de tiers</b>		
Engagements courants et passifs de régularisation	301'314.00	744'129.00
Provisions à CT	36'964.00	56'230.00
Engagements financiers à CT et LT	9'508'000.00	9'146'000.00
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>9'846'278.00</b>	<b>9'946'359.00</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Préfinancements	5'219.00	12'555.00
Réserve	985'000.00	865'000.00
Autres capitaux propres	500'000.00	500'000.00
Excédent du bilan	-5'975.00	303'305.00
<b>Total capitaux propres</b>	<b>1'484'244.00</b>	<b>1'680'860.00</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>11'330'522.00</b>	<b>11'627'219.00</b>

CHARGES	2022	BUDGET	2021
Charges de personnel	2'187'996.00	2'314'224.00	2'243'929.00
Biens, services et autres charges d'exploit.	1'019'646.00	1'462'543.00	828'913.00
Amortissements du PA	767'092.00	964'585.00	665'048.00
Charges financières	248'547.00	128'590.00	210'532.00
Charges de transfert	52'572.00	54'437.00	49'488.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4'275'853.00</b>	<b>4'924'379.00</b>	<b>3'997'910.00</b>
<b>Excédent de Revenus (Surplus de charges)</b>	<b>-196'618.00</b>	<b>-502'386.00</b>	<b>121'864.00</b>

REVENUS	2022	BUDGET	2021
Taxes	230'400.00	140'300.00	245'837.00
Revenus financiers	260'630.00	275'000.00	132'774.00
Revenus divers	4'698.00	26'600.00	58'578.00
Revenus de transfert	3'583'507.00	3'980'093.00	3'682'585.00
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>4'079'235.00</b>	<b>4'421'993.00</b>	<b>4'119'774.00</b>

Les chiffres présentés ci-dessus le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale. Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.



**Editeur:**  
Commune de Confignon

**Ont contribué à cette publication:**  
Le Conseil administratif, l'administration communale et le service de la communication de la Mairie de Confignon.

**Conception & réalisation graphique:**  
S&B Graphic Design | [www.sbgraphic.ch](http://www.sbgraphic.ch)  
Motifs génératifs générés avec [www.fffuel.co](http://www.fffuel.co)

**Crédits photos et illustrations:**  
Wemov SA p.1  
Franck Menthaz p.5, 7, 10  
François de Limoges p.6, 9, 22, 24, 26, 27  
Mairie de Confignon p.7, 9, 14, 19, 20, 21  
Mathieu Flukiger p.8 (01)  
Golubovy / GettyImages p.8 (02)  
PixaLab p.8 (03)  
Monnier Architecture du Paysage SA p.9 (04)  
Arthon Meekodong / Canva p.16  
Atelier Descombes-Rampini (ADR) p.18

**Impression:**  
Imprimerie G. Chapuis S.A.  
Imprimé sur papier recyclé à base de 100% de vieux papier, certifié FSC, Ange Bleu, Nordic Swan et neutre en carbone.





**Commune de Conignon**  
Promenade des Rêveries 2  
1232 Conignon

T 022 850 93 93  
F 022 850 93 92  
info@conignon.ch  
www.conignon.ch

